

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 avril 2021, à compter de 21h00, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2 absente
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21h02 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2021-04-40

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points 9.3 Appel d'offre, 9.4 Étude de débit et 14.4 Balayage de pelouse et en laissant le point 22 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 8 mars 2021;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM ; Fond de vitalité des milieux 21-22 pour la garderie.**
7. **Terrain de balle : Fond de vitalité des milieux 2020**
8. **Renouvellement règlement d'emprunt pour les égouts;**
9. **Nouveau secteur résidentiel;**
 1. **Règlement d'emprunt;**
 2. **Arpentage / piquetage;**
10. **Matières résiduelles ;**
 1. **Entente portant sur une mise en commun des collectes;**
 2. **Régie des déchets;**
 3. **Conteneur / bacs pour l'école;**
11. **Usine d'épuration;**
12. **Abris à sable du MTQ;**

13. Achat du 229, route 253 sud;
14. Appel d'offres :
 1. Gravier
 2. Abat-poussière;
 3. Balayage;
15. Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2021;
16. Contrat de la MTQ;
17. Rapport annuel MRC sécurité incendie;
18. Rapport annuel de gestion des matières résiduelles 2020;
19. États financiers;
20. Paiement des comptes;
 1. Comptes payés;
 2. Comptes à payer;
21. Bordereau de correspondance;
22. Rapports;
 1. Maire;
 2. Conseillers;
 3. Directrice générale;
23. Varia;
24. Période de questions réservée au public;
25. Évaluation de la rencontre;
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2021**

Résolution 2021-04-41

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. **CDSM : FOND DE VITALITÉ DES MILIEUX 2021-2022 POUR LA GARDERIE**

ATTENDU QUE la garderie le Petit Moulin a besoin de fonds pour les travaux de rénovation avant l'ouverture;

ATTENDU QU' une subvention peut être obtenue pour payer une partie des travaux nécessaires ;

ATTENDU QU' une somme de 7900\$ par année est allouée à la municipalité de Saint-Malo dans le cadre du programme Fond de Vitalité des Milieux de la MRC de Coaticook;

Résolution 2021-04-42

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QU' une demande de subvention sera présentée à la MRC de Coaticook à la subvention du Fond de Vitalité des Milieux pour les travaux de la garderie;

QUE la demande sera faite pour les années 2021 et 2022 pour une somme 15800\$ au total;

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Micheline Robert, agente au développement de la CDSM de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. TERRAIN DE BALLE; FOND DE VITALITÉ DES MILIEUX 2020

ATTENDU QUE le terrain de balle de la Municipalité a besoin d'être amélioré;

ATTENDU QUE que la clôture et le drainage du terrain doivent être refaits;

ATTENDU QUE des soumissions vont être demandées;

ATTENDU QU' une subvention peut être obtenue pour l'amélioration du terrain de balle;

Résolution 2021-04-43

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QU' une demande de subvention sera présentée au Fonds de Vitalité des Milieux 2020 de la MRC de Coaticook pour une somme de 7900\$ pour l'amélioration du terrain de balle de la Municipalité;

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Gabriela Fiema, adjointe administrative de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES ÉGOUTS

Remis à la séance du conseil de juin.

9. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

9.1. Règlement d'emprunt

9.1.1. Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 avril 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 avril 2021
Montant :	250 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des

soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2021, au montant de 250 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

23 000 \$	1,75000 %	2022
23 500 \$	1,75000 %	2023
23 900 \$	1,75000 %	2024
24 300 \$	1,75000 %	2025
155 300 \$	1,75000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,75000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 000 \$	0,65000 %	2022
23 500 \$	0,75000 %	2023
23 900 \$	1,05000 %	2024
24 300 \$	1,35000 %	2025
155 300 \$	1,70000 %	2026

Prix : 98,53500

Coût réel : 1,92853 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE est la plus avantageuse;

Résolution 2021-04-44

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Malo accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2021 au montant de 250 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 398-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.1.2. Concordance et courte échéance à l'emprunt par billets

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Malo souhaite emprunter par billets pour un montant total de 250 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
398-2016	250 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 398-2016, la Municipalité de Saint-Malo souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Résolution 2021-04-45

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	23 000 \$	
2023.	23 500 \$	
2024.	23 900 \$	
2025.	24 300 \$	
2026.	24 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	130 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 398-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2. Arpentage/piquetage

ATTENDU QUE le cadastre du nouveau secteur résidentiel est nécessaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo doit arpenter et border les lots portants les numéros 2, 4, 6A, 7, 8, 9 et 10 ;

ATTENDU QUE la rue direction nord menant aux lots du nouveau secteur résidentiel doit également être arpentée et bornée ;

Résolution 2021-04-46

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'autoriser la directrice générale d'accepter l'offre de l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour l'arpentage et le bornage des terrains et de la rue direction nord du nouveau secteur résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3. Appel d'offre

ATTENDU QUE les travaux d'installation du réseau sanitaire et la confection de la rue direction nord sur le nouveau secteur résidentiel vont commencer;

ATTENDU QUE les appels d'offres doivent être envoyés pour les travaux d'excavation et de fourniture des tuyaux et d'autres matériaux ;

Résolution 2021-04-47

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D' autoriser la directrice générale d'envoyer des appels d'offres pour les travaux d'excavation et de fourniture du matériel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4. Étude de débit

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire enterrer le plan d'eau aménagé pour le service incendie situé sur le terrain du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QU' une étude de débit est nécessaire pour prévoir le futur chemin de l'écoulement d'eau;

Résolution 2021-04-48

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De demander à EXP d'effectuer l'étude de débit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

10.1. Entente portant sur une mise en commun des collectes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a jugé à-propos de se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure avec la MRC de Coaticook et d'autres municipalités locales une entente portant sur une mise en commun des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) ;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a fait parvenir aux municipalités locales un projet d'entente intermunicipale portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) à cet effet ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec le libellé de l'entente tel que présenté ;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de répartir entre la MRC et les municipalités participantes, les droits et obligations respectifs des parties et que celle-ci sera d'une durée maximale de 5 ans ;

Résolution 2021-04-49

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE signifier à la MRC de Coaticook que la Municipalité de Saint-Malo accepte l'entente telle que présentée;

D' autoriser le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2. Régie des déchets

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo dirigeait ses déchets vers Bury;

ATTENDU QUE selon l'entente avec la MRC de Coaticook pour la collecte des déchets, il est prévu que le site de la Régie de Coaticook est le site pour toutes les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion à la régie de déchets de Coaticook est de 13 105.05\$ payable en trois années et le coût de la tonne de déchets et de 80 \$ plus les redevances;

Résolution 2021-04-50

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D' accepter l'entente avec la régie de déchets de Coaticook et de diriger les déchets de la municipalité vers le site de Coaticook.

D' autoriser le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3. Conteneur / bacs pour l'école

ATTENDU QUE l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides dispose d'un conteneur à déchets;

ATTENDU QUE la location de ce conteneur est de 35\$ plus taxes applicables par mois;

Résolution 2021-04-51

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'enlever le conteneur et d'acheter quatre bacs à déchets pour l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. USINE D'ÉPURATION

Remis à une séance ultérieure.

12. ABRIS À SABLE DU MTQ

ATTENDU QUE le dôme servant d'abris à sable pour le contrat avec le Ministère du Transports du Québec a été endommagé lors d'une tempête d'hiver.

ATTENDU QUE le dôme doit être remplacé avant l'hiver prochain.

ATTENDU QUE la directrice générale-trésorière de la municipalité a procédé aux appels d'offres aux entreprises pour bâtir un nouveau dôme

ATTENDU QUE deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres;

Résolution 2021-04-52

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Bâtiments MégaDome par Harnois présenté par la directrice générale au montant de 62 131.00\$ plus taxes applicables;

DE faire une réclamation aux assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ACHAT DU 229, ROUTE 253 SUD

ATTENDU QU' une promesse de vente a été proposée par la notaire selon les modalités de la résolution 2020-09-178

ATTENDU QUE le montant de vente du bâtiment et du terrain au 229, route 253 sud à Saint-Malo a été établi à 22 000\$ plus les taxes applicables dans la résolution 2020-11-207;

Résolution 2021-04-53

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D' accepter le contrat de vente présenté par Me Anne-Sophie Francoeur;

DE mandater monsieur le maire Benoit Roy et Madame la directrice générale Edith Rouleau pour la signature des documents notariaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. APPELS D'OFFRES

14.1 Gravier

ATTENDU QU' un devis a été envoyé à des fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulat concassé de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE sur les fournisseurs invités, quatre (4) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2021-04-54

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 8.65 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulat concassé MG20b de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport ainsi que les taxes carrières et sablières non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Abat-poussière

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été envoyé aux fournisseurs pour les besoins en abat-poussière de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE sur les fournisseurs invités, trois (3) a répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2021-04-55

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'offre de Enviro Solutions Canada Inc. d'environ 105 000 litres à 0.31 \$ le litre plus les taxes applicables pour du chlorure de calcium liquide 35 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 Balayage de rue

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit faire balayer les rues à chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux entreprises des prix pour le balayage 2021;

Résolution 2021-04-56

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE l'entreprise Claude Montminy fera le balayage des rues de la Municipalité de Saint-Malo au taux de 150 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 Balayage de pelouse

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit faire balayer les pelouses;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la soumission d'une entreprise pour le balayage 2021;

Résolution 2021-04-57

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE l'entreprise Mathieu Létourneau fera le balayage des pelouses de la Municipalité de Saint-Malo au prix fixe de 350 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS À FAIRE EN 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE)* pour les travaux routiers prévus en 2021;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 68 302.50 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE dans le cadre de renforcement du développement touristique du PPA-CE-ES, la route menant au lac Lindsay et à son site ornithologique sera incluse dans la programmation du gravelage;

Résolution 2021-04-58

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 68 302.50 \$ taxes non incluses au *Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE)* :

Programmation été 2021

Gravelage et rechargement :

- chemin Robinson 35 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Madore 25 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du 1e Rang 45 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Rang C 35 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Gore 40 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Breton 50 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin de la Pointe 35 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Lac 55 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin de Malvina 60 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du 5e Rang 30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Champeau 16 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)

Sous-Total 62 302,50 \$

Remplacement des ponceaux suivants :

- un (1) au chemin du 5e Rang

1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long

Creusage et reprofilage de fossé :

* Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel

Sous-Total 6 000,00 \$

GRAND TOTAL 68 302,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. CONTRAT AVEC LE MTQ

ATTENDU QUE le contrat actuel de la municipalité de Saint-Malo pour le déneigement et le déglacage, le 9007-18-4520, arrive à échange au printemps 2021;

ATTENDU QUE la proposition du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour un contrat de cinq (5) ans est de 239 001.73 \$ par année.

Résolution 2021-04-59

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter le devis de déneigement et déglacage proposé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour un contrat de cinq (5) ans au montant de 239 001.73 \$ par année.

QUE la directrice générale signera le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. RAPPORT ANNUEL DE LA MRC SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Malo prend en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements* », communément appelé «DSI»

Résolution 2021-04-60

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie au 31 décembre 2020, tel que présenté;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020

Le rapport de la gestion des matières résiduelles 2020 a été remis aux conseillers.

19. ÉTATS FINANCIERS

ATTENDU QUE la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2020;

ATTENDU QUE le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

Résolution 2021-04-61

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la municipalité de Saint-Malo sont déposés et acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés.

QUE les conseiller-ère-s et le maire signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. PAIEMENT DES COMPTES

20.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 138 641,11 \$ payés depuis le 08 mars 2021;

Résolution 2021-04-62

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 138 641,11 \$ payés depuis le 08 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2 Comptes à payer

20.2.1 Politique familiale

ATTENDU QU' à la résolution 2020-04-79 le conseil autorise le remboursement de couche de coton jusqu'à concurrence de 200 \$;

ATTENDU QUE cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

Résolution 2021-04-63

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le remboursement de 50% des factures au montant total de 374.19 \$ pour le montant de 187.10 \$ à Madame Amy Lacourse pour l'achat des couches lavables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.2 Politique familiale

ATTENDU QUE la résolution 2020-04-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons existantes dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

ATTENDU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison existante) par les propriétaires du 2607 11 7430 à Saint-Malo.

ATTENDU QUE la maison a été achetée le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU QUE les propriétaires rencontrent les conditions de la politique familiale et sont éligibles à un crédit de taxes foncières de 500 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023.

Résolution 2021-04-64

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QU'un remboursement de 500 \$ pour les années 2021-2022 et 2023 de taxes foncières sera accordé au propriétaire du 2607 11 7430 à Saint-Malo pour l'achat d'une maison existante avec enfant de moins de douze (12) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.3. Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

ATTENDU QU' un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

Résolution 2021-04-65

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE remettre un montant de 250 \$ à madame Kathy Gagnon pour la naissance de son enfant Logan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.4. Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

ATTENDU QU' un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

Résolution 2021-04-66

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE remettre un montant de 250 \$ à madame Kristina Ducharme pour la naissance de son enfant Zachary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

21.1.1 Comité des Loisirs

Le comité des Loisirs a fait une demande de célébrer la fête de la St-Jean-Baptiste sur le terrain municipal situé devant le Lac Lindsay. Le conseil municipal a refusé la demande en raison des directives sanitaires dus à la pandémie mondiale de la COVID-19.

21.3.2 Remerciements de Jérémy Gendron

Jérémy Gendron a reçu la somme de 150\$ offerte aux finissants. Il a envoyé une carte de remerciements au conseil municipal.

21.3.3. Congrès de l'ADMQ

ATTENDU QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 15 au 17 juin 2021 en ligne;

ATTENDU QUE les frais d'inscription au Congrès s'élèvent à 399 \$ taxes non incluses.

Résolution 2021-04-67

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE payer les frais d'inscription de 399\$ \$ taxes non incluses au Congrès qui se déroulera du 15 au 17 juin prochain en ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. RAPPORTS :

22.1 Maire

Monsieur le Maire fait un résumé des rencontres récentes.

22.2 Conseillers

La conseillère Lyse Chatelois fait un résumé de sa rencontre avec la CDSM.

22.3 Directrice générale

22.3.1 Sports loisirs

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2021 - 2022;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion en vigueur du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

Résolution 2021-04-68

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2021 – 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3.2 Engagement nouveau pompier

ATTENDU QUE les pompiers de Saint-Malo sont en sous-effectif;

ATTENDU QUE l'embauche d'un nouveau pompier est nécessaire;

Résolution 2021-04-69

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D' engager un nouveau pompier pour agrandir les effectifs de Saint-Malo et de l'inscrire à une formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3.3 Location du camion HM. Lambert

ATTENDU QUE la municipalité a une grosse quantité de gravier pour les chemins à transporter;

ATTENDU QU' un camion supplémentaire est nécessaire pour le transport du gravier;

Résolution 2021-04-70

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De louer le camion de HM. Lambert pour aider au transport du gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

25. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 25.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière